Cinquante troisième année. - N° 64 A Samedi 30 et dimanche 31 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 898

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Ventes et cessions

428 754 477 RCS Vannes.
ARMOREPRO.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 8000 EUR.
Adresse : 11, rue d'Irlande, Zone du Poulfanc, 56860 Séné.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE La Société "SECRETARIAT TRAVAIL A FACON 56" par abréviation "S.T.A.F. 56" Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 489,80 €uros Dont le siège social est Route d'Auray - Le Fourchêne - 56000 VANNES Immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 331 734 509 Et La Société ARMOREPRO Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €uros Zone du Poulfanc - 11 rue d'Irlande 56860 SENE Immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 428 754 477 Avis de projet de fusion 1 - Fusion par voie d'absorption par la Société "SECRETARIAT TRAVAIL A FACON 56" par abréviation "S. T. A. F. 56" de la Société ARMOREPRO, 2 - Evaluation de l'actif et du passif de la Société ARMOREPRO dont la transmission à la Société "SECRETARIAT TRAVAIL A FACON 56" par abréviation "S.T.A.F. 56" est prévue : - Total de l'actif 79 621 € - Total du passif 70 756 € Soit un actif net apporté de 8 865 € 3 - Montant de l'augmentation de capital de la société "SECRETARIAT TRAVAIL A FACON 56" par abréviation "S.T.A.F. 56" au titre de l'absorption de la société ARMOREPRO : 6 098 €uros 4 - Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera attribué 10 parts sociales nouvelles de 60,98 euros de la société "SECRETARIAT TRAVAIL A FACON 56" par abréviation "S.T.A.F. 56" absorbante pour 8 parts sociales de 100 euros de la société ARMOREPRO, absorbée. 5 - Montant prévu de la prime de fusion : 2 767 €uros 6 - Le projet de fusion a été établi en date du 28 décembre 2018 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de VANNES au nom des deux Sociétés le 13 mars 2019..